

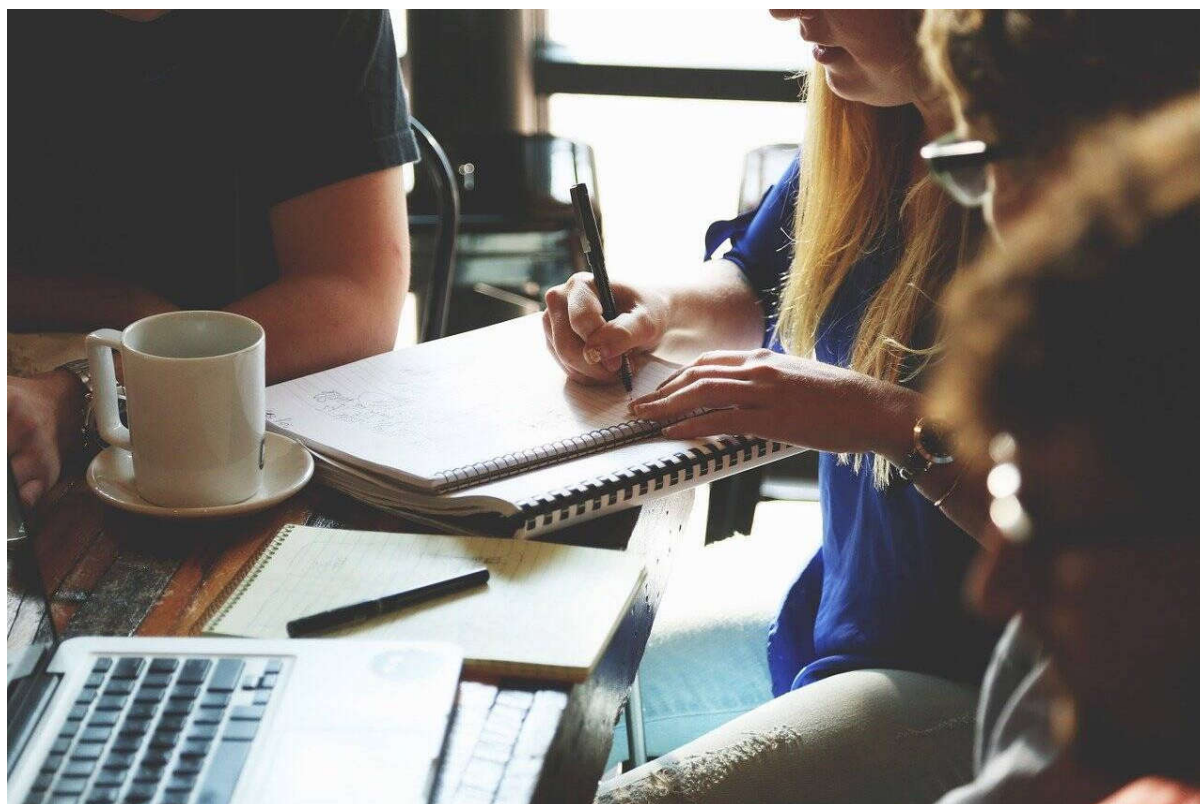


# LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EU'RE

#16 - 02 juin 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

## Favoriser l'émergence de lieux dédiés à la culture



Parmi les objectifs du Plan de Relance, il s'agit de multiplier l'offre culturelle. Ainsi, l'appel à projets « [Soutien aux Quartiers Culturels Créatifs \(QCC\)](#) » finance le développement de tiers lieux culturels. L'objectif est de promouvoir des lieux qui favorisent l'activité économique, la créativité et la convivialité sur tout le département.

## **Vous avez pour ambition de créer un lieu de partage dédié à la culture ? Le Gouvernement vous permet de financer votre projet.**

Les tiers lieux intéressés par ce financement devront proposer les trois activités suivantes :

- **Un dispositif d'accompagnement au développement des entreprises et des professionnels de la culture** (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes). Les quartiers culturels créatifs ont vocation à être considérés comme des pépinières d'entreprises favorisant entrepreneuriat culturel.
- **Un soutien à l'implantation et au développement de commerces culturels** : en accueillant les points de vente d'un commerce par exemple ou encore en organisant des évènements mettant en avant le réseau des commerces culturels existants
- **Un espace ouvert au public** qui permet d'encourager l'appropriation du lieu par les habitants du territoire. Votre espace pourra par exemple proposer des expositions temporaires, des rencontres littéraires ou encore des cours de dessin, etc. Toutes propositions favorisant l'accès à la culture et l'activité au sein du Quartier Culturel Créatif seront prises en compte.

Concrètement, à quoi ressemble un quartier culture créatif ? Il peut s'agir d'un tiers lieu qui abrite les trois activités mentionnées ci-dessus ou alors d'un réseau de commerces ou de structures culturels regroupés dans les rues adjacentes à un tiers lieu.

Quel est le montant de l'aide versée par l'État ? Les structures retenues pourront recevoir jusqu'à 300 000 euros, dans la limite de 150 000 euros par an. L'aide annuelle ne pourra toutefois dépasser 40% du budget total de la structure.

Qui est éligible à cet appel à projets ? Les structures éligibles sont des personnes morales existantes, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale : les associations et fondations, les sociétés privées ou les structures à capitaux mixtes, les structures financées par la puissance publique ou encore les groupements d'intérêt public (GIP) ou d'intérêt économique (GIE).

Quelles sont les dépenses éligibles ? Les dépenses liées à l'aménagement des locaux, à condition que les espaces concernés soient utilisés au moins à 80 % à des fins culturelles, à l'équipement de ces locaux (machines, mobiliers, équipements informatiques...), à la communication et promotion du lieu (charte graphique, site Internet...) et enfin les dépenses de fonctionnement peuvent être financées par cet appel à projets.

Pour retrouver toutes les informations dont vous avez besoin sur cet appel à projet et télécharger le formulaire de candidature rendez-vous [ici](#).

Candidater : Les dossiers complets de candidature sont à déposer par voie électronique à cette [adresse](#). L'appel à projets se décompose en plusieurs vagues successives : la première **clôt le 11 juin 2021**. Pour candidater sur la deuxième, envoyez votre dossier avant le mois d'octobre 2021.

## **Nouvelle date butoir pour candidater à l'appel à projets dédié à l'investissement industriel dans l'Eure**



La crise sanitaire a profondément touché le tissu industriel français en portant un coup d'arrêt brutal à l'investissement de nombreuses entreprises.

Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens exceptionnels pour soutenir le secteur industriel. Avec le Plan de Relance l'objectif est d'accélérer les investissements dans des territoires exposés à de profondes mutations. Il permet aux industries et entreprises de l'ensemble du territoire normand de se moderniser et d'investir pour l'avenir.

L'appel à projets « [Soutien à l'investissement industriel dans les territoires](#) » vise à soutenir des projets industriels, prêts à démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.

Par exemple si votre entreprise a un projet de création de sites industriels, d'extension, de modernisation des outils productifs, de formation professionnelle, elle peut être éligible à cet appel à projets. En effet, la mesure finance aussi bien les dépenses d'infrastructures, que les dépenses de foncier, d'immobilier, de brevets et de licences, d'équipements et de machines, d'amélioration énergétique des outils de productions, etc. Retrouvez l'ensemble des dépenses éligibles [ici](#). **Les dépenses éligibles du projet candidat doivent s'élever au minimum à 200 000 €** et être étalées sur une durée maximum de deux ans pour que le projet soit éligible.

L'aide à laquelle peuvent accéder les candidats est versée sous forme de subvention. Le taux de subvention est décidé au cas par cas au niveau régional. Attention, seuls les investissements **non-engagés avant le dépôt complet de la demande d'aide** seront considérés comme éligibles.

Quelles sont les entreprises éligibles ? Toutes les entreprises privées, associations, groupements d'employeurs ayant une personnalité morale, établissements de formation implantés en Normandie sont éligibles à cet appel à projets. Tous les territoires sont éligibles.

Pour en savoir plus sur cet appel à projets, rendez-vous [ici](#).

Calendrier : **L'appel à projets est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.** Les dossiers complets de candidature doivent être déposés [ici](#). Les candidats doivent détailler au maximum leur projet afin que les services instructeurs aient une pleine compréhension des objectifs du projet et de ses retombées.

## L'actualité des appels à projets



*Pour les collectivités territoriales...*

- [Bénéficiez gratuitement de l'aide en ingénierie de l'ANCT](#)
  - L'ANCT prend intégralement en charge le coût de ses prestations d'ingénierie pour les communes de moins de 3 500 habitants et pour les EPCI de moins de 15 000 habitants. Ainsi, les collectivités ayant un projet structurant mais complexe peuvent demander de l'aide à l'ANCT pour le formaliser, le conduire et/ou le piloter. L'ANCT met au service de ses bénéficiaires des agents qualifiés et des fonds, permettant aux idées formulées par les collectivités de se concrétiser. Rendez-vous [ici](#) pour en savoir plus.
  - Pour : toutes les collectivités territoriales
  - Pour bénéficier de l'aide en ingénierie de l'ANCT, contactez votre sous-préfecture d'arrondissement.
  
- [Appel à projets « Aménagements cyclables » ouvrira très prochainement](#)
  - Cette mesure subventionne la réalisation d'itinéraires cyclables ou de voies vertes sécurisés, la pérennisation de pistes cyclables temporaires, les franchissements de carrefours... Il s'agit de relier dans les meilleures conditions des zones d'emplois et d'habitations dans les territoires urbains, péri-urbains et ruraux et de rendre accessible au plus grand nombre le vélo.
  - Pour : Les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les



établissements publics de coopération intercommunale.

- Calendrier : Les candidatures sont à envoyer avant le **15 septembre 2021**. Retrouvez le cahier des charges de l'appel à projets [ici](#).

*Pour les entreprises, les associations et les particuliers...*

- **Le dispositif Sésame forme les jeunes vers des métiers d'éducateurs et d'animateurs sportifs**

- Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur et vers leur insertion. Les jeunes ciblés par cette mesure vivent dans un territoire prioritaire ([Quartiers de la Politique de la Ville](#) ou [Zones de Revitalisation Rurale](#)), ou rencontrent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Pour : Que vous soyez un jeune âgé entre 16 et 25 ans ou une structure intéressée par le recrutement d'un jeune contactez le référent Sésame du territoire à cette [adresse](#) pour bénéficier du dispositif.

- **Appel à projets « MaPrimeRénov' »**

- Avec MaPrimeRénov', le plan France Relance permet à tous les propriétaires de financer des travaux pour mieux isoler leur maison, changer leur chaudière ou encore installer un système de ventilation performant. MaPrimeRénov' est une aide d'État dédiée à la rénovation énergétique de votre habitation.
- Pour : L'ensemble des propriétaires, et cela quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location. La mesure est également accessible aux copropriétés pour les travaux dans les parties communes.
- Calendrier : Une fois l'éligibilité de vos travaux vérifiée sur le [Simulateur d'Aides MaPrimeRénov'](#), déposez votre dossier [ici](#).

- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

**Pour aller plus loin**

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- [Pour tout connaître des 8 premiers mois de France Relance dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : [pref-francerelance@eure.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@eure.gouv.fr)**

### **La Lettre France Relance dans l'Eure**

Pour vous abonner / désabonner : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

[www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Facebook : [@prefet27](https://www.facebook.com/prefet27)

Twitter : [@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)

Instagram : [prefet27](https://www.instagram.com/prefet27)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-l'Eure)

